

Le système halieutique du delta central (Mali)

Structurations de l'espace et cohérence
des articulations fonctionnelles

Yveline Poncet
Géographe

I Introduction

Ce qu'on appelle globalement la gestion de la pêche n'est pas seulement celle de rapports quantitatifs entre prélèvements et renouvellement, c'est aussi et en même temps celle des sociétés de pêcheurs et celle des activités associées, notamment pour les chercheurs en sciences sociales qui s'intéressent à l'halieutique. L'approche sociale qui est faite ici peut être transcrite et analysée en objets spatiaux puisque les sociétés et les individus occupent, fréquentent, gèrent et font usage d'espaces. Ces usages peuvent être matérialisés sous forme de territoires, réseaux, dimensions; d'organisations topologiques; de règles d'accès, de frontières, de concurrences... Dans le domaine des pêches continentales - et notamment des pêches en milieu fluvial et palustre - les organisations spatiales humaines (habitat des pêcheurs, lieux de capture, transports fluviaux, circonscriptions administratives et politiques...) se superposent aux organisations spatiales de la ressource, que la ressource soit l'eau et les poissons ou l'hydrosystème bio-physique dans son ensemble. L'organisation de l'espace halieutique semble alors s'apparenter à celle de l'espace agraire, auquel il se superpose d'ailleurs parfois : les paysages, les communications, les sites d'habitat jalonnent l'espace de la production halieutique, lui-même défini par l'organisation spatiale des systèmes écologiques. Ces organisations spatiales ne sont donc pas simples.

Notre propos est de montrer la complexité des organisations spatiales halieutiques dans le delta central du Niger au Mali, leurs emboîtements et leurs juxtapositions. Il se trouve que la combinaison de mesures réglementaires maladroites et de vingt années de déficit hydrométrique a rendu ce système de production plus difficile à gérer dans l'harmonie, aussi bien par les pouvoirs publics que par les communautés de producteurs (Quensière *et al.*, 1994). La question « à quelles échelles gérer la pêche » y est donc à la fois pertinente et difficile à résoudre, puisqu'on identifie ici huit niveaux de gestion, qui se raccordent plus ou moins efficacement entre eux. En effet, l'un des problèmes spatiaux du secteur pêche dans le delta central du Niger (comme en bien d'autres systèmes de production) n'est pas seulement de gérer un niveau d'organisation, ou plusieurs niveaux d'organisation, mais de gérer aussi les relations entre niveaux différents. C'est un problème que les acteurs des décentralisations connaissent bien; on peut le rapprocher de celui du rapport entre *le global* et *le local*. On va voir qu'ici, le sujet ne se laisse pas réduire à la binarité.

Le delta central du Niger est une région naturelle qui tire sa productivité biotique (poissons, herbages, fertilité du sol) d'un système d'inondation saisonnier de grande dimension (environ 36 000 km²), et de gradients climatiques, topographiques et hydrographiques entre le sud (l'amont) et le nord (l'aval). On peut le décrire schématiquement comme un *hydrosystème orienté, ouvert et très fortement temporalisé*. Il est occupé par un million d'habitants environ, dont un tiers vit de la pêche, directement et indirectement (Quensière, éd. sci., 1994). La plupart des habitants revendiquent une très ancienne installation sur les lieux (de l'ordre de quatre à cinq cents ans, avec des références archéologiques plus anciennes encore) et des valeurs socio-culturelles très fortes : les hiérarchies sont liées aux *fondations* (des installations et des alliances socio-politiques) et à *l'histoire* des communautés de producteurs et des lignages (Fay, 1989). De la continuité historique et des événements politiques découlent des *territorialisations*. Les territoires ont un sens social très précis et une matérialisation géographique flexible et mouvante : en effet, ils sont étroitement liés aux « espaces de l'eau » et aux « espaces des poissons », espaces fluctuants selon les conditions climatiques, hydrologiques, biotiques.

Les espaces de la production ont été décrits ailleurs (Daget, 1946; Gallais, 1967; Fay, 1989 et suiv.; Quensière, éd. sci. 1994; Poncet et Quensière, 1996) : c'est à l'articulation des multiples organisa-

tions spatiales que nous allons consacrer la description qui suit, en commençant par celles qui couvrent les plus vastes espaces. Les tableaux 1 et 2 en sont un résumé.

I Une gestion inter-États de l'eau

Le delta central du Niger appartient au bassin du Niger, qui couvre neuf États dont quatre sont directement concernés par le tronç principal. Ces états sont regroupés au sein de plusieurs organismes de gestion de leurs ressources et de leurs activités communes.

Niveaux spatiaux de la gestion de la pêche	Type de gestion	Objectifs	Quelle gestion de l'espace halieutique ?	Compétence en milieu naturel correspondant au secteur halieutique
<u>Inter-États (1)</u>	moderne	réglementation sur l'eau	aucune	non
<u>National</u>	moderne	réglementation sur l'eau et la pêche	totale, mais théorique	non
Région naturelle	traditionnelle	production, innovation, préservation de la ressource, paix sociale	disparue	oui (traditionnelle, non scientifique)
<u>Régions territoriales</u>	moderne	développement d'un secteur non prioritaire	faible, partielle, irrégulière	oui (scientifique)
<u>Communes rurales</u>	moderne	? (pas encore réellement fonctionnelles)	?	?
Communautés multivillageoises	traditionnelle	production, préservation de la ressource, paix sociale	intense, efficace, renseignée, souvent conflictuelle	oui (traditionnelle, non scientifiquement exprimée)
Communautés villageoises	traditionnelle	production, développement villageois, innovation	intense, efficace, renseignée, quelquefois conflictuelle	oui (traditionnelle, non scientifiquement exprimée)
Lieux de capture	traditionnelle	production, développement villageois, innovation	intense, efficace, renseignée, quelquefois conflictuelle	oui (traditionnelle, non scientifiquement exprimée)

I Tableau 1
Niveaux spatiaux de la gestion de la pêche.

	Inter-Etats	National	Région naturelle	Régions territoriales	Communes rurales	Communautés Inter-villageoises	Communautés villageoises	Lieux de capture
Inter-Etats								
National	Forte, structurelle							
Région naturelle	Nulle	Très faible						
Régions territoriales	Nulle	Forte, structurelle	Faible					
Communes rurales	Nulle	Forte, structurelle	Faible	Forte, structurelle				
Communautés multi villageoises	Nulle	Nulle	Forte, mêmes « décideurs »	Faible	Faible			
Communautés villageoises	Nulle	Forte, structurelle	Affaiblie	Forte, s'affaiblit ?	Forte, structurelle	Forte, historique et sociale		
Lieux de capture	Très indirecte	Nulle	Forte, « écologique »	Nulle	?	Forte, historique et sociale	Forte, historique et sociale	

I Tableau 2
Cohérence entre les niveaux.

À ce *niveau international*, ce n'est pas l'activité économique et sociale de pêche qui est gérée, mais plutôt son moteur naturel : l'eau, ainsi que l'une des conséquences du système spatio-temporel : les déplacements des pêcheurs. Il existe bien des activités transnationales liées à la pêche, telles que le transport et le commerce du poisson et des engins de pêche, mais elles ne sont pas gérées au niveau international en tant que telles, même entre États voisins du bassin du Niger. Il existe bien, en revanche, une gestion internationale de l'eau dans le bassin du fleuve Niger, concernant les risques de pollution (chimique, mais surtout bactérienne) venant de l'amont et le soutient des débits d'étiage en aval, dont les actions sont fréquemment contraires aux actions de capture du poisson dans le système deltaïque : les lâchers d'eau du barrage de Sélingué, situé dans le haut bassin du fleuve, augmentent le volume d'eau et dispersent le poisson ; ils sont l'exemple fréquemment cité par les pêcheurs de diminution de la vulnérabilité à la capture.

■ Une gestion nationale encore très centrale

Au *niveau national*, l'État malien, toujours très centralisateur malgré les réformes, le parlement et la décentralisation politique, détient ce qu'on pourrait appeler « les règles du jeu spatial » par l'intermédiaire des législations foncières, des codes sur l'exploitation des ressources naturelles, de l'administration des eaux et des forêts. L'ensemble des pêcheries maliennes est géré par le code de la pêche, très inspiré de son homologue français. Mais plus spécifiquement, alors que les terres et les pâtures sont restituées aux agriculteurs et aux éleveurs par le principe de décentralisation (année 1992 et suivantes), les eaux et les poissons du territoire national restent propriété de l'État malien (nationalisation de 1962). Les règles locales issues de l'histoire et des hiérarchies sociales concernant les lieux et les conditions de capture du poisson ne sont donc pas réellement reconnues *de jure* bien que, depuis 1994, elles le soient (plus ou moins ?) *de facto*. L'orientation nationale vis-à-vis de la pêche est fortement imprégnée d'un confor-

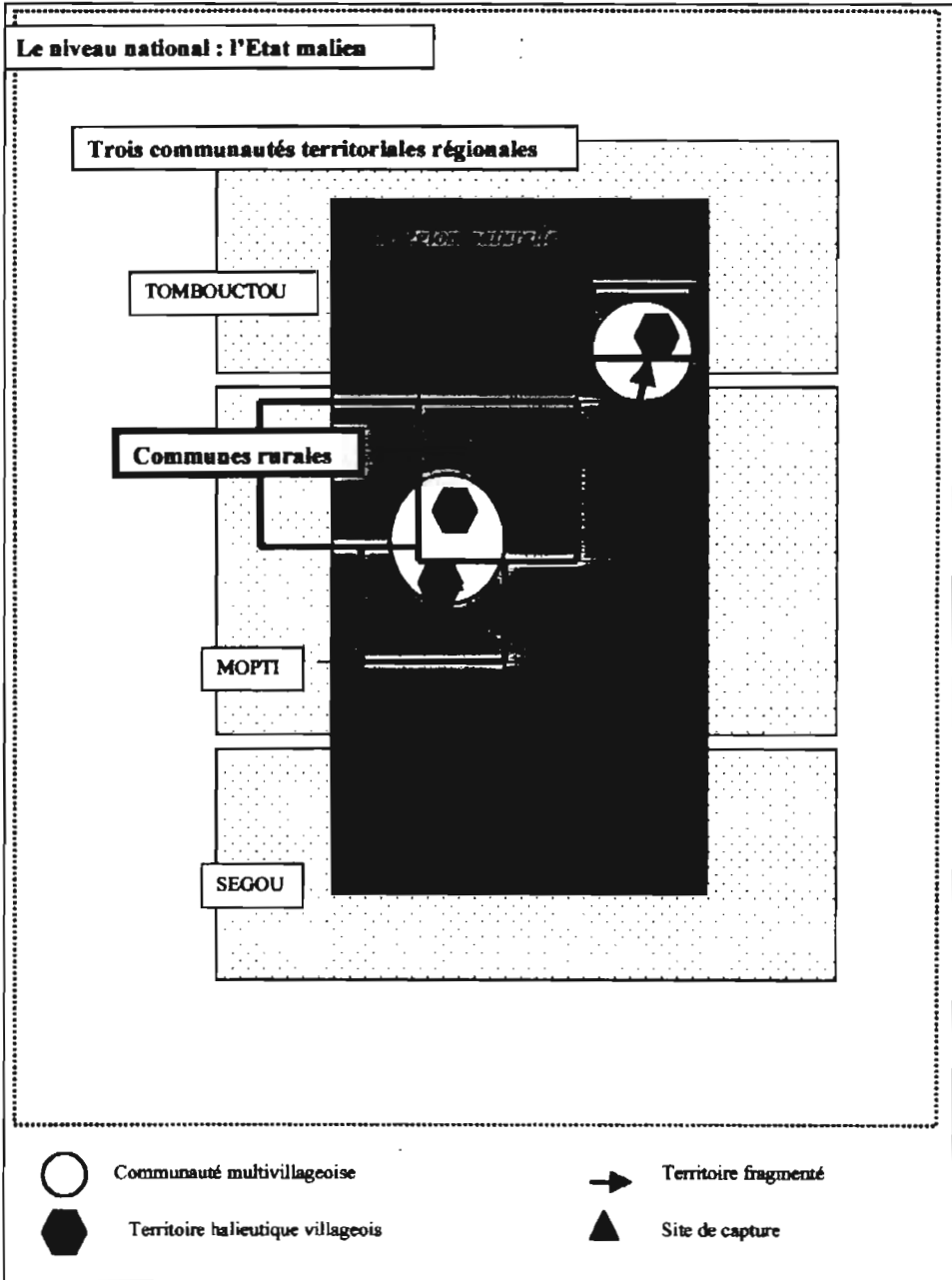


Figure 1
Schéma de la structure spatiale de la pêche dans le delta central.

misme à une pensée « nord-occidentale » datant des années soixante-dix, et qui met en avant les craintes de surexploitation et de non renouvellement naturel de la ressource. L'État malien se préoccupe certes de la gestion de l'eau et en particulier de celle de ses deux grands bassins fluviaux (Niger et Sénégal), mais il a accordé plus d'attention et de confiance à leur potentiel hydro-énergétique et d'irrigation qu'à leur potentiel halieutique et à la capacité productrice des paysans-pêcheurs. Considérés comme « ignorants et gaspilleurs », ces derniers ont été contraints par des règles drastiques... que l'État n'avait pas les moyens de faire respecter (Quensière *et al.*, 1994 : 418 et suiv.).

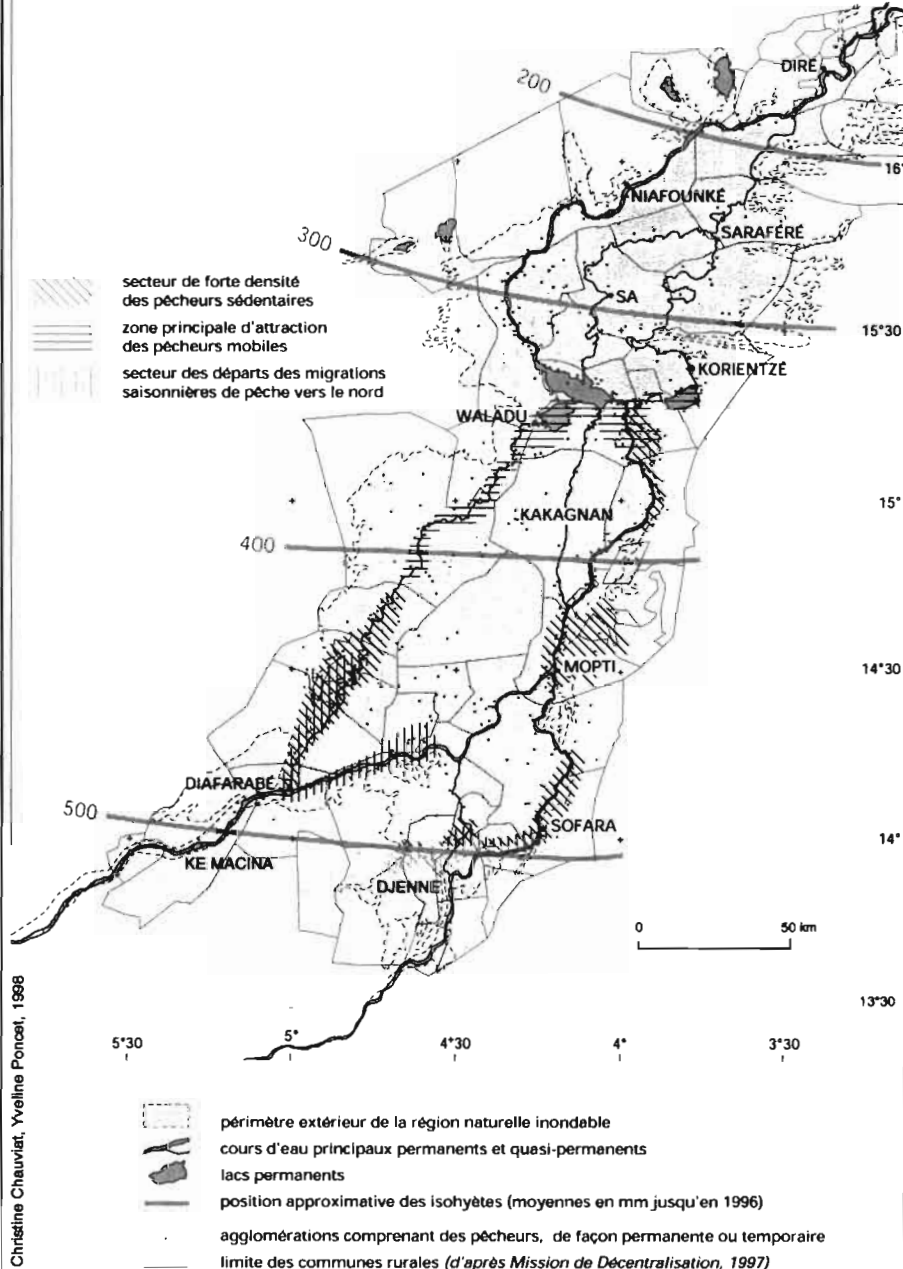
I Deux niveaux de gestion régionale

Au niveau infra-national, il existe plusieurs niveaux de gestions de la pêche qui ne sont pas encore locaux : d'une part, la région naturelle inondable, dont la gestion traditionnelle a presque disparu aujourd'hui et dont l'intérêt est mis en évidence par la recherche scientifique ; d'autre part les *Régions Administratives* (relayées par les *Cercles*, qui en sont une partition que nous ne détaillerons pas ici).

La région naturelle

La région naturelle deltaïque, définie entre Ké-Macina et Tombouctou par l'inondation saisonnière (fig. 2), est perçue comme telle par les pêcheurs, qui ont organisé (plutôt dans le passé que dans l'actuel) les aspects sociaux de la production liés aux flux hydrique et biotique : l'eau et les poissons circulent selon des règles naturelles qui étaient connues (au moins par certains membres de la société), et l'organisation spatiale des captures en tenait compte. La région naturelle, soumise à l'inondation saisonnière c'est-à-dire au flux et au reflux de l'eau et des poissons, était connue dans son ensemble et exploitée, précisément, pour ses qualités différenciées (milieux inégalement favorables à la reproduction du poisson puis à la capture, gradients temporels,

L'eau, les pêcheurs et les communes rurales du Delta, au niveau régional



I Figure 2
La région naturelle inondable.

différenciations socio-territoriales¹...). C'est actuellement l'espace de la prévision paysanne : à partir des informations sur la montée de l'eau dans tels sites de l'amont, les pêcheurs et les riziculteurs déduisent quelle sera la qualité de la crue² dans leurs espaces de production. En revanche, la région naturelle n'est reconnue comme espace fonctionnel par aucune structure administrative et politique, ancienne ou moderne. Elle n'est gérée en tant que telle par aucune organisation moderne. Les instances scientifiques semblent bien être les seules à la reconnaître comme espace fonctionnel d'une production biotique exceptionnellement élevée, et dont il convient de conserver les caractères productifs.

Les régions administratives

L'espace naturel deltaïque est partagé en trois régions administratives, qui débordent largement sur ses bordures sèches et incluent des systèmes d'exploitation qui n'ont aucun rapport avec l'hydro-système et avec la pêche. Ce découpage est directement issu de l'histoire politique des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, fondée sur l'intégration territoriale effectuée par les ordres pastoraux entre les pâturages de l'aire inondable et les pâturages de ses pourtours. La colonisation française, puis l'État malien, ont repris la structure fonctionnelle pastorale sans beaucoup la modifier ; ensuite, les organismes régionaux de développement des années soixante-dix et quatre-vingt l'ont confortée. La décentralisation a érigé les régions administratives en communautés territoriales pourvues de structures démocratiques, mais les pêcheurs n'y sont jamais majoritaires. Dans ces trois Régions distinctes, les dynamiques économiques et

¹ Au début du siècle, les communautés de pêcheurs de la partie amont du delta envoyaient les jeunes expérimenter les engins non admis et les pratiques nouvelles dans les secteurs de l'aval où les emprises sociales et foncières étaient considérées comme moins fortes, inexistantes ou non légitimes...

² Vitesse de montée des eaux, hauteur et durée de l'inondation maximale, vitesse de descente des eaux.

socio-politiques sont notablement différentes. C'est la région « centrale », celle de Mopti, qui accorde le plus d'attention à la pêche ; c'est aussi celle où les pêcheurs sont les plus nombreux pendant les périodes les plus longues.

■ Trois niveaux de gestion locale

Les communes rurales

Les communes rurales sont une création politique et administrative très récente (1994 et années suivantes) de l'État malien démocratique. Leur découpage géographique est cependant plus ou moins directement issu des alliances historiques de la Diina (ou empire peul du Macina, 1818-1863) ou du *Fuuta* (l'empire *toucouleur* qui lui a succédé, 1863-1893), que la colonisation française avait repris sous le nom de *cantons* et le Mali indépendant sous le nom d'arrondissements. Certaines d'entre elles ont donc un fondement historique plus ou moins explicite³, ce qui leur donne une double légitimité socio-politique : continuité et modernité. L'hydrosystème naturel est concerné par quarante-quatre communes rurales, dont beaucoup débordent sur ses voisinages non inondables. Il est actuellement difficile d'évaluer la fonctionnalité réelle des communes rurales, notamment pour la gestion de leur secteur halieutique : les pêcheurs n'y sont que très rarement majoritaires, mais il est prévu que des commissions spécialisées conseillent les décideurs communaux.

Les communautés multi-villageoises

Les travaux scientifiques finalisés menés sur la pêche dans le delta en vue d'identifier des unités de gestion adéquates (Institut d'économie

³ Récemment remis en valeur par leurs noms, par exemple : on a repris les noms des anciennes principautés précoloniales.

rurale malien et Orstom, 1995-1997⁴, non publiés) ont mis en évidence des « espaces fonctionnels de la pêche » constitués de plusieurs communautés de pêcheurs (plusieurs villages et leurs territoires halieutiques), liées entre elles. Les territoires de ces communautés sont disposés à la suite les uns des autres dans un même sous-système hydrographique (une plaine et ses chenaux d'alimentation, un grand chenal et ses aires de débordement, un lac permanent...). Ils ne sont pas toujours connexes et ils sont parfois superposés en partie. Ces « espaces fonctionnels » semblent avoir une réalité écologique : on a formulé l'hypothèse qu'ils contiennent tous les éléments nécessaires à la reproduction et à la croissance du poisson (frayères, axes de déplacement, nourrices, secteurs en eau de façon permanente). Ils ont aussi une forte réalité sociale : plusieurs communautés (plusieurs villages) sont associées pour l'exploitation de la ressource poissons de cet espace écologique « complet ». *Associées* implique ici des relations très fortes : règles communes pour l'exploitation (lieux, périodes, engins), pour l'accueil des ayants droit et pour les moyens de faire obéir les règles ; transmission des accès au sein du même espace commun, via des stratégies matrimoniales d'échange des épouses entre les villages (Pamanta, 1996) ; droits d'accès de tous les pêcheurs de la communauté à des ressources mises en commun dans des limites précisément définies.

Ces communautés sont plus petites que la plupart des communes rurales et elles ne présentent pas du tout le même découpage. Elles sont variables dans leur contenu : des alliances nouvelles ont pu survenir entre villages, notamment en période d'insécurité ou de mutations politiques profondes (les périodes de la *Diina* et du *Fuuta* sont fréquemment citées, mais aussi l'avant-guerre de 1914, début de la colonisation française). Il semble que la période actuelle soit plutôt stable : on connaît l'exemple d'une communauté restée solide en dépit de querelles graves entre deux villages et de l'irruption d'un village extérieur comme « arbitre » (fortement intéressé !).

La gestion des eaux, des poissons et des pêcheurs dans les communautés que nous avons identifiées n'est guère démocratique : elle est

⁴ À l'initiative de la Direction nationale des pêches (Eaux et Forêts du Mali), avec la contribution de la FAO.

entre les mains des acteurs éminents de la pêche, *maîtres des eaux* et lignages propriétaires des droits coutumiers. En 1995, l'initiative de la Direction nationale des pêches a suscité, dans deux communautés du delta choisies comme test, un fonctionnement démocratique sur le modèle des associations françaises. L'initiative n'a pas eu de suite mais le bref suivi scientifique qui a été fait de l'expérience a montré la solidité des organisations traditionnelles, même en situation conflictuelle, et a révélé le poids social et économique de ces communautés fonctionnelles de pêche, aussi bien à travers leurs décideurs qu'à travers les producteurs eux-mêmes.

Les territoires halieutiques villageois

Ils constituent des communautés de gestion et d'intérêts, souvent d'habitat (le village) auxquelles correspondent des territoires que l'on peut assimiler, dans une certaine mesure, aux terroirs agricoles. Les territoires halieutiques villageois correspondent à une histoire et à des continuités sociales. Ils sont très fortement liés à la notion historique de *fondation* c'est-à-dire à celle de « premier arrivé » en même temps qu'à celle d'*invention de la capture*, sur ce site, avec ces engins, à ce moment du calendrier (Fay, 1989). Ils sont souvent non seulement discontinus, mais saisonniers. C'est à ce niveau que s'organise le plus clairement le foncier halieutique : une hiérarchie d'ayant-droits dispose de droits à la capture dont varient les lieux, les moments et les engins, dans des systèmes traditionnellement très codifiés, mais modifiables. C'est aussi au niveau villageois que se structure l'accès aux terres inondables, importantes pour les pêcheurs qui sont, à 90 %, aussi des riziculteurs.

■ Le niveau de la production « individuelle » : les lieux de capture

Dans le cadre des règles communautaires qui gèrent l'accès à la capture du poisson, les lignages (plus que les individus à proprement parler) disposent de droits hiérarchisés en fonction de leur

position par rapport aux fondations historiques et sociales de la communauté. À l'intérieur des territoires halieutiques villageois, les « lieux de capture » peuvent être assimilés aux parcelles des systèmes agricoles. Ce qui est attribué et transmis, cependant, n'est pas seulement un site géographique (un bief, une rive d'étang ou un site de barrage), mais aussi un moment du cycle annuel et l'emploi d'une technique (Fay, 1994).

L'organisation géographique et la répartition des sites de capture dans la société sont fonction de la bio-hydrographie locale (eau et courant, végétation, faune, micro-relief, fréquentation par les poissons) et des espaces de capture dont disposent les voisins. Ce qui est important, c'est que ces lieux peuvent varier (à l'intérieur d'un même « biotope ») d'une année à l'autre, selon les contingences du moment. Ce qui varie surtout, d'une année à l'autre, ce sont les *captures potentielles* à l'amont du site de capture dans le flux de poissons : cet « amont des poissons » occupe un espace, « propriété virtuelle » de l'exploitant du barrage, qui doit lui-même respecter la « propriété virtuelle » de son voisin. Les lieux de capture familiaux sont donc, eux aussi, l'objet d'une gestion spatiale, d'autant plus attentive qu'elle concerne des espaces élastiques. Cette élasticité tient d'une part aux conditions naturelles hydrographiques et écologiques qui changent d'un cycle à l'autre, d'autre part à l'apparition de nouveaux sites de capture, soit par aménagement hydraulique (excavations dans les berges, construction de diguettes pour la riziculture) soit par innovation technique (nouveaux engins ou nouvelles dispositions des engins). Les lieux de capture sont donc, eux aussi, l'objet de négociations sociales entre voisins, et au sein de la communauté villageoise.

Citons le niveau encore plus fin de la gestion spatiale : sur un site de pêche, et au sein du dispositif de capture (un barrage de nasses juxtaposées, la ligne d'embarcations bord à bord au cours de certaines pêches communes), l'emplacement des nasses dans le barrage, la position de la pirogue dans la ligne, sont, pour chaque opérateur, codifiés par les règles sociales. Ce niveau n'est pas négligeable car c'est celui dans lequel s'inscrivent (au moins en partie) les stratégies d'acquisition ou de conservation des droits de capture dans un système de type matriarcal ; ceci soulève des conflits quand les neveux et les fils prétendent aux mêmes droits sur les mêmes positions.

I Quels niveaux efficaces ?

Le caractère renouvelable de la ressource, l'objectif d'exploitation durable au bénéfice principal des producteurs actuels, orientent la gestion de la pêche maliennne vers la prise en compte de plusieurs niveaux, chacun pourvu de dimensions naturelles, sociales, économiques, politiques différentes. Dans le delta central, on peut les résumer par les adjectifs *global*, *régional*, *local*, qui correspondent respectivement :

1/ à une gestion générale, à caractère politique et économique, de la ressource halieutique et de l'ensemble des prélèvements à son égard, quels que soient les caractères de l'hydrosystème productif ; ce peut être le niveau de gestion national des aires aquatiques maliennes : fleuves, lacs naturels et lacs de barrage, mares naturelles et construites ;

2/ à une gestion spécifique à chaque écosystème (ici l'aire deltaïque saisonnièrement inondable et les systèmes de production qui en tirent parti), gestion qui tient compte, par exemple, de l'existence de disparités géographiques et temporelles ;

3/ à une gestion spécialisée et éventuellement différenciée des diverses unités géographiques, naturelles et sociales qui composent le niveau précédent. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, on admet généralement que cette gestion locale peut être efficacement pratiquée par les réels spécialistes et connaisseurs du milieu que sont les producteurs ayants droit locaux traditionnels.

On a vu que le niveau 1 existe, est fonctionnel en ce qui concerne la gestion de l'eau, mais se préoccupe assez peu de pêche et de ressource halieutique.

Le niveau 2 n'existe pas de façon réellement coordonnée. Ou pour mieux dire, la coordination entre les trois régions organiquement fonctionnelles (Ségou, Mopti et Tombouctou) ne semble pas se pratiquer, quoique sans inconvénient majeur jusqu'ici semble-t-il... Cette coordination est peut-être assurée, de façon très peu visible de l'extérieur, par le niveau de la région naturelle, c'est-à-dire par les connaisseurs éminents et légitimés (au niveau local) que sont les *maîtres d'eaux* traditionnels. Actuellement, on sait très peu de chose sur les coordinations de décisions qu'ils prennent éventuellement

entre eux, sur leurs stratégies et sur l'information qu'ils partagent et se transmettent. Il y a donc une coupure au moins partielle entre le niveau 1 et le niveau 2, qui n'évoluent pas de la même façon, ni sur la base de la même information.

Le niveau 3 existe, mais de façon compliquée. Il est soit territorial (les communes rurales) et alors la pêche n'y est pas l'intérêt dominant (ce qui concorde parfaitement avec le niveau des *régions*), soit social et même socio-professionnel (les villages de pêcheurs et leurs alliances en communautés inter-villageoises), et alors la gestion des activités et des intérêts de la pêche y est bien dominante. Dominante, certes, mais pas exclusive : la pêche n'est jamais isolée des autres activités ; les alliances, les accords ou les querelles s'exercent entre pêcheurs, entre pêcheurs et riziculteurs (souvent les mêmes acteurs) et entre pêcheurs-riziculteurs et éleveurs.

L'expérience de gestion décentralisée de la pêche qui a été effectuée entre 1995 et 1997 sur deux communautés inter-villageoises du delta (Korientzé et Walado-Farayéni) a montré l'intérêt, pour les pêcheurs, de ce niveau et de ce type de gestion, en même temps que ses limites. La structure associative moderne qui a été expérimentée reproduisait certes les hiérarchies traditionnelles, mais elle semble en avoir bloqué le fonctionnement adaptatif et elle semble avoir contribué ainsi à exacerber les conflits. Surtout, elle n'accordait guère de garanties aux principaux acteurs concernés, les pêcheurs, puisqu'elle n'a jamais été reconnue dans le système moderne de gestion du gouvernement malien comme autre chose qu'une expérience. On peut dire que le niveau de gestion était efficace (il continue d'ailleurs à fonctionner), mais que son insertion dans les autres niveaux modernes n'était pas réalisée dans le cadre de l'expérience. L'insertion n'était guère réalisable, d'ailleurs, puisque les administrations, même plus ou moins décentralisées, admettent mal que soient réellement gérables et coordonnables des espaces irréguliers et mouvants : il faudrait en effet reconnaître et mettre en œuvre des gestions portant sur les droits d'accès à la ressource poisson, davantage que sur l'espace. On se trouve là devant une double contradiction avec l'évolution actuellement observée : le modèle agraire devient le seul modèle auprès des instances de gestion publique ; les producteurs-pêcheurs eux-mêmes tendent vers une territorialisation de la ressource et de la production, qu'ils pensent leur assurer davantage de garanties économiques. En

outre, les deux systèmes de production voisins et associés à la pêche dans l'hydrosystème, riziculture et élevage, ont privilégié depuis longtemps le paramètre spatial de leurs droits d'accès⁵.

Conclusion

Nous nous trouvons donc ici devant une multiplicité de niveaux de gestion, tous fonctionnels à des degrés divers et parfois réellement complémentaires, mais qui ne sont pas tous coordonnables entre eux parce qu'ils n'appartiennent pas aux mêmes logiques administratives ou politiques. C'est une situation courante en système purement agricole. Dans un système halieutique, la situation se complique puisqu'il ne s'agit plus seulement de gérer des espaces, des productions, des moyens de production et des producteurs, mais de gérer aussi la capacité de renouvellement d'une ressource invisible, en partie encore mal connue (le détail des migrations des poissons), qu'il est impossible de forcer.

La pluralité des niveaux locaux, notamment, pose problème, car elle complique les gestions dans les systèmes sociaux actuels, où les hiérarchies consensuelles et les connaissances se sont altérées. Cette pluralité est issue d'une histoire mouvementée en même temps que d'un souci permanent d'assurer les qualités de l'hydrosystème et la capacité de renouvellement de la ressource. Or nous savons bien que les conditions économiques, démographiques et sociales que connaissait et que gérait ce qu'on appelle *la tradition* n'existe plus sous les mêmes formes ni dans les mêmes dimensions. N'existent plus non plus sous la même forme les conditions juridiques et politiques du delta pré-colonial, ni les moteurs de leurs transformations dans ce même contexte traditionnel (Fay, 1995).

⁵ L'espace des pâturages a été distribué et attribué il y a cent cinquante ans dans le cadre de l'État théocratique de l'Empire Peul du Macina (voir notamment Gallais, 1967 ; Marie, 1982).

Or les solutions qui sont proposées dans un système général de gestion moderne des espaces et des ressources naturelles renouvelables ne paraissent pas entièrement satisfaisantes. Aucun des niveaux actuellement fonctionnels n'assure complètement son rôle de gestion interne et son rôle relationnel avec les voisins. Il va donc être nécessaire *d'inventer* des solutions pour assurer la durabilité du système de production halieutique du delta malien. Il nous semble que ces solutions sont autant ou davantage du domaine social et politique (représentation des minorités que sont souvent les pêcheurs ; contrôle des arbitrages, par exemple) que techniques ou administratives (réglementations sur les engins, découpages communaux, par exemple).

Ces solutions, idéalement, devraient tenir compte de la variété locale et de ses multiples éléments. Une connaissance détaillée des fonctionnements du système (et notamment, justement, de la diversité des fonctionnements locaux et de leurs relations de voisinage) paraît nécessaire ainsi, bien entendu, que son corollaire obligé : l'accès facile à cette information par tous les acteurs du système. Ceci est déjà envisagé dans le cadre d'un observatoire du delta. Ces solutions devront tenir compte aussi de la dimension globalisante du bassin du Niger, lui-même constitué de plusieurs écosystèmes différents : un projet d'*Agence de l'Eau*, avec des objectifs intégrateurs sur le modèle français, est à l'étude.

Les orientations vers la prise en compte de plusieurs niveaux d'organisation spatiale pour la gestion halieutique rejoignent celles préconisées par les instances internationales de développement (Banque mondiale, FAO, Pnud) qui mettent en valeur (pour les systèmes de production agro-pastoraux et forestiers) les *gestions de terroirs* (gestion locale par les producteurs locaux) et les *gestions intégrées* (intégration des producteurs locaux à la chaîne des acteurs de la gestion de la ressource, à toutes les échelles). Dans le delta intérieur du Niger, la dimension de gestion spatiale la moins visible actuellement est le niveau intermédiaire de la *région naturelle* (la zone inondable), qui est aussi le niveau du renouvellement naturel des ressources liées à l'eau. C'est dans cette dimension que s'exercent actuellement les efforts de conceptualisation et d'illustration pratiqués par la recherche scientifique, en proposant (outre l'intégration des approches disciplinaires), l'intégration des acteurs et celle des systèmes de production nés de l'hydrosystème afin de

mieux gérer les contradictions (au moins apparentes) du développement : intérêt sectoriel (des pêcheurs) *versus* intérêt général des producteurs du delta ; prélèvement *versus* protection ; appropriation des espaces de production *versus* gestion de ressources mouvantes.

Bibliographie

- DAGET J., 1949 —
La pêche dans le Delta Central du Niger. *Journal de la Société des Africanistes*, 19 (1) : 1-79.
- FAY C., 1989 —
Sacrifices, prix du sang, « eau du maître » : fondation des territoires de pêche dans le Delta Central du Niger au Mali.
Systèmes halieutiques et espaces de pouvoir : transformation des droits et des pratiques de pêche dans le Delta Central du Niger (Mali), 1920-1980. *Cahiers des Sciences Humaines*, Orstom, 25 (1-2), 159-176 et 213-236.
- FAY C., 1994 —
« Organisation sociale et culturelle de la production de pêche : morphologie et grandes mutations ». In : *La Pêche dans le Delta Central du Niger*, Quensière J. (éd.) : 191-207.
- FAY C., 1995 —
La démocratie au Mali ou le pouvoir en pâture. *Cahiers d'Etudes Africaines*, 137, XXXV-1 : 19-53.
- GALLAIS J., 1967 —
Le Delta Intérieur du Niger, Étude de Géographie Régionale. *Mémoire IFAN*, Dakar, n° 78 ; Larose, Paris, 2 volumes, 621 p.
- MARIE J. (coordonnateur), 1982 —
Carte foncière pastorale du Delta Intérieur du Mali, 1/50 000, Bamako, ODEM-CIPEA.
- PAMANTA O., 1996 —
Le système halieutique du Jaka aval, activités de pêche et articulations intersectorielles. Bamako, Mémoire de DEA, Isfra-Orstom, 112 p. Cartes.
- PONCET Y., QUENSIÈRE J., 1996 —
« Analyse des organisations spatio-temporelles, étape essentielle à la conception d'un SIG : l'exemple des pêcheries artisanales du Delta Central du Niger ». In Christophe C., Lardon S. et Monestiez P. éd. *Étude des phénomènes spatiaux en agriculture*. Inra : 15-31.
- QUENSIÈRE J. (éd. sci.) 1994 —
La Pêche dans le Delta Central du Niger. Ed. Orstom-Karthala-IER, Paris, 2 vol., 495 p. + cartes h.t.
- QUENSIÈRE J., PONCET Y., FAY C., MORAND P., KASSIBO B., REY H., BAUMANN E., BENECH V., BOUSQUET F., DANSOKO D., HERRY C., LAË R., NIARÉ T., RAFFRAY J., TROUBAT J.J., WEIGEL J.Y., 1994 —
« Conclusions et Recommandations. » In : Quensière J. (éd.), *La Pêche dans le Delta Central du Niger*, 407-446.